EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 avril 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept avril deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 avril 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Philippe GORCE, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Danièle GUILLAUME à Alain BARDOT, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	**Eric SEVRE**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Jérôme GODARD arrive après le vote de la question n°1 et reprend son pouvoir donné à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER.
Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote de la question n°1, il confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET et revient avant le vote de la question n°2.
Madame Odile VIGNAL arrive après le vote de la question n°2 et reprend son pouvoir donné à Madame Danielle AUROI.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 3.
Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA donne pouvoir à Madame Havva ISIK avant le vote de la question n°3 et quitte la séance.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUCLOS avant le vote de la question n°4 et quitte la séance (fin de validité du pouvoir de Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Monsieur Alain LAFFONT).
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance avant le vote de la question n°6.
Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI quitte la séance avant le vote de la question n°8.
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n°23.
Madame Patricia AUCOUTURIER donne pouvoir à Madame Corinne NAJIM avant le vote de la question n°37 et quitte la séance.
Monsieur Cyril CINEUX donne pouvoir à Monsieur Jacques LANOIR avant le vote de la question n°37 et quitte la séance.
Monsieur Bernard DANTAL quitte la séance avant le vote de la question n°54.
Madame Nicole BARBIN quitte la séance avant le vote de la question n°54.

Rapport N° 18

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville met en place chaque année une enveloppe de 635 000 € afin de contribuer à la mise en œuvre de projets associatifs sur les quartiers concernés.

Quarante six projets ont déjà bénéficié d'un soutien financier de la commune.

Sept projets ont été examinés, répondant aux critères définis par la commune en concertation avec les autres partenaires institutionnels. Il est proposé l'attribution de subventions présentées dans le tableau annexé pour un montant global de 79 200 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission, :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser en temps utile le versement de ces subventions aux associations concernées ;

- d'autoriser la signature éventuelle de convention de partenariat avec les associations, conformément à la législation en vigueur.

Maître d'ouvrage	Intitulé des projets	Coût de l'action €	Subvention Etat accordée pour 2011	Subvention CUCS Ville accordée pour 2011	Subvention CUCS Ville demandée pour 2012	Subvention CUCS Ville proposée pour 2012
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE CLERMONT NORD	**Réussir ensemble** Il s'agit de mettre en œuvre un principe de parrainage en direction des jeunes fréquentant les activités de l'association (foot, projets collectifs…). Les parrains sont des jeunes issus des quartiers qui se sont réalisés dans leurs projets de vie. Cette action permet de valoriser le quartier et ses talents ; cela donne une image positive et peut permettre de favoriser pour ces jeunes plus d'optimisme pour leur avenir. **Quartiers concernés** : Champratel, Neyrat, les Vergnes **Public** : Jeunes	10 218,00	/	2 500,00	2 500,00	2 500,00
ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE Omnisports	**Le sport accessible aux habitants des quartiers** **Ouverture des structures de l'ASM aux associations et aux personnes des quartiers éligibles au titre du CUCS** Dans le cadre de rencontres régulières entre les associations et l'ASM, permettre aux habitants des quartiers d'accéder de manière privilégiée aux activités de l'association omnisports. L'ASM a élaboré en partenariat avec les associations du Réseau Femmes une proposition d'actions diverses en direction du public féminin des quartiers qui n'ont pas accès aux activités sportives en général (activités mères – enfants / Baby – gym ; gymnastique d'entretien, cardio – training). Ces activités sont menées dans les conditions d'intégration dans le milieu sportif, dans le respect de la laïcité et des droits des femmes. Le partenariat avec le Réseau Femmes est une première étape, d'autres partenariat avec d'autres associations de quartiers se mettront en place. L'ASM a missionné un poste d'animateur (adulte-relais) afin de favoriser et de faire aboutir ces démarches. **Quartiers concernés :** Fontaine du Bac, Herbet, St–Jacques, Fontgièvе, St Alyre, Croix de Neyrat, les Vergnes, La Gauthière et Champratel. **Public :** Les habitants et plus particulièrement les femmes issues des quartiers.	110 000,00	/	10 000,00	40 000,00	10 000,00
CLCV - UNION DEPARTEMENTALE de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie du Puy-de-Dôme	**Promouvoir et favoriser l'exercice de la citoyenneté au quotidien** - Développer la participation des habitants aux décisions qui les concernent dans tous les domaines de la vie quotidienne et du cadre de vie, et favoriser l'implication de ceux-ci dans la gestion de leur environnement. - Lutter contre toute forme de discrimination dans l'accès au logement. - Intervenir auprès des bailleurs pour répondre à des attentes des locataires. - Participer à l'accompagnement social au logement pour les personnes les plus en difficulté. - Accroître la prise en compte par les bailleurs des attentes exprimées par les habitants. **Quartiers concernés :** Croix de Neyrat, , Les Vergnes, La Gauthière, Saint-Jacques, Fontaine-du-Bac et Champratel **Public :** un millier d'habitants des quartiers concernés *NB : La convention avec la CLCV est en cours d'actualisation, ce qui pourrait conduire la Ville à réajuster sa participation en cours d'année pour cette action à hauteur maximum du montant demandé.*	89 660,00	6 000,00	6 700,00	10 000,00	6 700,00

Maître d'ouvrage	Intitulé des projets	Coût de l'action €	Subvention Etat accordée pour 2011	Subvention CUCS Ville accordée pour 2011	Subvention CUCS Ville demandée pour 2012	Subvention CUCS Ville proposée pour 2012
CLCV - UNION DEPARTEMENTALE de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie du Puy-de-Dôme	**Prévention santé** Prévenir et améliorer l'état de santé des populations vulnérables en mettant en oeuvre une démarche d'éducation pour la santé adaptée en collaboration avec le réseau des partenaires associatifs et institutionnels. **Quartiers concernés :** Tous quartiers ZUS **Public** : 1000 habitants de tout âge des quartiers concernés *NB : La convention avec la CLCV est en cours d'actualisation, ce qui pourrait conduire la Ville à réajuster sa participation en cours d'année pour cette action à hauteur maximum du montant demandé.*	89 590,00	3 500,00	20 000,00	22 500,00	20 000,00
CPAM 63	**Structure Relais Santé** Permettre aux publics en situation de précarité, et notamment en quartiers ZUS, d'accéder à leur droit aux soins et à la démarche de soins dans les strucutres de droit commun, de manière à favoriser leur insertion sociale, professionnelle et médicale. **Quartiers concernés :** quartiers en ZUS **Public** : Environ 660 personnes à parité égale à partir de 16 ans	392 300,00	18 000,00	10 000,00	12 000,00	10 000,00
FIT (FORMATION INSERTION TRAVAIL)	**Plateforme d'orientation sur tous les dispositifs d'apprentissage du français - ALF Auvergne** Mettre en place une plateforme d'accueil, d'information, d'évaluation et d'orientation pour une population clermontoise issue de l'immigration et demandeuse d'une formation linguistique. La plateforme aura pour vocation de favoriser l'intégration et l'insertion des personnes issues de l'immigration par : - Une centralisation des demandes en langue française venant de l'ensemble des prescripteurs - Une information des prescripteurs et/ou des publics sur les possibilités et modalités - L'établissement d'un diagnostic individualisé - L'accompagnement et l'évaluation de la personne tout au long de son parcours - La mise en place d'un observatoire permanent **Quartiers concernés :** tous les quartiers ZUS **Public :** 450 personnes issues de l'immigration	90 000,00	DRJSCS 30 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DU PDD	**Droit aux vacances pour tous** **Projet : "vacances en famille" : aide aux familles défavorisées pour des séjours vacances** - Permettre à des familles en difficulté de partir en vacances avec pour objectif d'accompagnement la reconstruction de l'identité et le renforcement de la parentalité ; c'est partager, resserrer et construire les liens familiaux. - Lutter contre l'exclusion afin de permettre aux familles de partir en vacances sur des périodes d'une semaine ou des sorties de deux jours et accueillir les enfants et adolescents en centres de vacances ou camps d'adolescents, **Quartiers concernés :** Tous les quartiers prioritaires **Public :** 240 personnes	93 000,00	/	15 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL		**874 768,00**	**57 500,00**	**79 200,00**	**117 000,00**	**79 200,00**

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 mai 2012

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Simon POURRET